



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.478/2



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

17 février 2020
Français
Original : Anglais

Première réunion du Comité de pilotage et de lancement du Projet IMAP-MPA financé par l'UE

Tunis, Tunisie, 10 mars 2020

Point 2 de l'Ordre du jour : Projet IMAP-MPA : Etat d'avancement, Plan de travail et budget annuels

Rapport sur l'état d'avancement

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en quantité limitée. Les Délégués sont priés de se munir de leur exemplaire pour les réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Introduction

1. Le projet “Vers le bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes à travers un réseau d’aires marines protégées écologiquement représentatives et efficacement gérées et surveillées” (ci-après dénommé projet IMAP-MPA), est financé par l’Union européenne (UE) – Direction générale des négociations pour le voisinage et l’élargissement (DG NEAR) et l’instrument financier européen du programme régional 2018-2022 Green MED III : IEV Sud, pour l’eau et l’environnement.

2. Ce projet est coordonné et mis en œuvre par le Secrétariat du PNUE/PAM et exécuté par le biais de son programme d’évaluation et de maîtrise de la pollution marine dans la région méditerranéenne (MED POL) et le Centre d’Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP). Il couvre une période de 42 mois à partir du mois d’août 2019, avec un budget total de 3.999.660 euros (4.459.309 USD).

Programme MED POL d’évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne

3. Les pays bénéficiaires des activités nationales spécifiques sont l’Algérie, l’Egypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie. La Jordanie et la Palestine peuvent également bénéficier des activités régionales/ de renforcement des capacités du projet.

Résumé et objectif du projet

4. Le Projet IMAP-MPA a pour objectif principal de contribuer à la réalisation du Bon état écologique (BEE) de la mer et des côtes méditerranéennes. Ainsi, ce projet propose de consolider, d’intégrer et de renforcer l’approche écosystémique (EcAp) pour la gestion des Aires Marines Protégées (AMP) et leur développement durable. Ceci sera réalisé par le biais de la surveillance et de l’évaluation de l’état écologique de la mer Méditerranée et de son littoral, y compris les AMP, dans une optique comparative et intégrée.

5. Ce projet vise également à améliorer la gestion des AMP par le biais de la mise en œuvre coordonnée de la feuille de route du PAM pour un réseau complet et cohérent d’AMP bien gérées afin d’atteindre l’Objectif 11 d’Aichi en Méditerranée et de renforcer l’intégration du Programme de surveillance et d’évaluation (IMAP) dans le cadre de ce processus. Le Projet IMAP-PAM consolidera et poursuivra le développement du réseau méditerranéen d’AMP écologiquement représentatives, interconnectées et efficacement gérées et surveillées. Cet objectif se réalisera à travers l’amélioration de la gouvernance et des politiques nationales relatives à la biodiversité ; la préparation et la mise en œuvre de plans de gestion d’AMP et l’amélioration de la gestion des AMP avec des actions ciblées.

6. En outre, le projet appuiera le processus d’alignement des priorités méditerranéennes sur le Plan stratégique pour la biodiversité post-2020 de la prochaine Convention sur la diversité biologique (CBD), de même que sur d’autres questions émergentes aux niveaux mondial et régional.

7. Le projet contribuera à l’évaluation de l’efficacité des AMP à travers la mise en œuvre des Clusters Biodiversité et Espèces non indigènes, Pollution et déchets marins et Hydrographie de l’IMAP, dans une optique d’intégration. Ceci sera illustré en présentant et soulignant les différences de l’état écologique entre les AMP et les zones qui subissent de fortes pressions en raison de l’activité humaine. Ainsi, le projet contribuera également à l’évaluation générale de l’état de la mer et des côtes méditerranéennes et apportera un appui aux pays bénéficiaires en améliorant leurs capacités pertinentes, notamment par le biais de formations ciblées, d’échange de bonnes pratiques spécifiques et en mettant en place des programmes pilotes dans de nouvelles zones de surveillance de l’IMAP, à l’intérieur et à l’extérieur des AMP, en privilégiant l’échelle sous-régionale.

Structure du Projet

8. Le Projet est structuré en fonction de trois composantes principales, 5 résultats et 9 produits, décrits ci-après:

Composante 1 : Promotion et appui pour la mise en œuvre de l'IMAP aux échelles régionale, sous-régionale et nationale

Résultat 1 : Amélioration du niveau de capacités de chaque pays dans la mise en œuvre de l'IMAP et la communication de données fiables pour les indicateurs communs de l'IMAP

- Produit 1.1 : Identification approfondie des capacités requises à l'échelle nationale pour la mise en œuvre de l'IMAP et facilitation de l'apport de données fiables et de qualité validée pour le MED QSR 2023.
- Produit 1.2 : Renforcement des capacités et échange de bonnes pratiques aux échelles nationale, sous-régionale et régionale par le biais de sessions de formation spécifiques et de réunions.

Résultat 2 : Surveillance et évaluation harmonisées, y compris à l'échelle sous-régionale, des indicateurs communs de l'IMAP pour la biodiversité et les espèces non-indigènes (ENI) ; la pollution et les déchets marins ; et l'hydrographie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des AMP

- Produit 2.1 : Surveillance intégrée/conjointe des AMP et des zones subissant de fortes pressions, effectuée dans des sites pilotes identifiés pour les indicateurs communs convenus.

Composante 2 : Amélioration et appui pour la création d'un réseau méditerranéen complet et cohérent, d'AMP efficacement gérées et surveillées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée

Résultat 3 : Amélioration de la mise en œuvre de la gouvernance et des politiques relatives aux Aires marines protégées dans les pays du Sud de la Méditerranée

- Produit 3.1 : Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale d'un réseau d'AMP pour la côte égyptienne.
- Produit 3.2 : Organisation du Forum 2020 des Aires marines protégées afin de préparer la voie pour le processus de l'agenda post-2020 des AMP en Méditerranée.
- Produit 3.3 : Elaboration d'un document stratégique sur les AMP et d'autres mesures spatiales de conservation effectives en Méditerranée, conformément au cadre mondial de la biodiversité de la CBD pour l'après 2020, à travers un processus participatif.

Résultat 4 : Amélioration de la gestion des AMP sur site et identification des mécanismes de durabilité des AMP

- Produit 4.1 : Elaboration des plans de gestion des AMP et appui à leur mise en œuvre effective.
- Produit 4.2 : Amélioration de la gestion des AMP par le biais du renforcement des capacités et initiation de la mise en œuvre des plans de gestion.

Composante 3 : Gestion efficace du projet garantie pour orientation pendant le projet de même qu'une coordination de la mise en œuvre générale du projet

Résultat 5 : Garantie de la coordination et de la mise en œuvre efficace et dans les délais du projet :

- Produit 5.1 : Gestion et coordination du projet

Appui national

9. Le projet vise à apporter un appui à l'Algérie, à l'Egypte, à Israël, au Liban, à la Libye, au Maroc, à la Tunisie ; à la Jordanie et à la Palestine par le biais d'activités nationales et régionales concrètes visant à apporter un appui aux pays en termes de surveillance intégrée de l'IMAP et de gestion efficace des AMP. Le Tableau 1 présente, sous forme de résumé, les différents types d'appui apportés par les différents produits aux pays bénéficiaires respectifs.

Tableau 1 : Les différents types d'appui apportés aux pays bénéficiaires respectifs par le biais des différents produits.

	ALG	EGY	ISR	LEB	LIB	MOR	TUN	JOR	PAL	Régional
Produit 1.1										
Produit 1.2										
Produit 2.1										
Produit 3.1										
Produit 3.2										
Produit 3.3										
Produit 4.1										
Produit 4.2										
Produit 5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Communication des progrès accomplis pendant la phase de démarrage du Projet

10. L'Accord de contribution de l'Union européenne a été signé le 8 août 2019 et depuis, le Secrétariat du PNUE/PAM de la Convention de Barcelone a fourni les conditions favorables pour la mise en œuvre effective des projets, notamment :

- a. La mise en place d'une communication avec les pays bénéficiaires relative aux activités nationales (Algérie, Egypte, Israël, Liban, Libye, Maroc et Tunisie) depuis le mois de décembre 2019, y compris pour la nomination des points focaux nationaux du projet ;
- b. Le recrutement d'un Chef de projet IMAP-MPA à plein temps depuis janvier 2020 ;
- c. La contresignature d'un Accord de coopération relatif au projet (ACP) avec le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP) pour la mise en œuvre d'un grand nombre d'activités dans le cadre du projet ; et
- d. L'établissement d'une communication avec les pays bénéficiaires relative aux activités régionales/de renforcement des capacités (la Jordanie et la Palestine) depuis le mois de janvier 2020, y compris pour la nomination des points focaux nationaux du projet ;
- e. L'organisation de la réunion de coordination pour la préparation et la mise en œuvre des projets financés par l'UE relatifs à l'approche écosystémique et au Programme de surveillance et d'évaluation intégrés pour la Méditerranée (Athènes, Grèce, 12-13 février 2020), au cours de laquelle l'Unité de Coordination, MED POL, le CAR/ASP, le PAP/RAC et Info/RAC :
 - i. Ont examiné les programmes nationaux de surveillance pour l'OE1, l'OE2, l'OE5, l'OE9 et l'OE10 de l'IMAP et ont abouti à des propositions pour la sélection des AMP et des sites pertinents de surveillance subissant de fortes pressions pour les besoins du projet, qui sont inclus ci-après dans le présent rapport ; et
 - ii. Ont consulté et en sont arrivés à la proposition d'une surveillance intégrée de l'OE1, l'OE2, l'OE5, l'OE9 et l'OE10 de l'IMAP, qui sont inclus ci-après dans le présent rapport.
- f. La préparation de la première réunion du comité de pilotage et de lancement du projet à Tunis, Tunisie, le 10 mars 2020.

11. En outre, des activités détaillées ont été identifiées pour la mise en œuvre de tous les Résultats et Produits du projet. Ces activités sont décrites en détail dans le document de travail WG.478/3 "Plan de travail et budget annuels".

12. La première étape pour la mise en œuvre effective des activités du projet consiste à sélectionner les stations respectives en fonction des exigences du projet, notamment dans les AMP et les zones subissant de fortes pressions. Le Secrétariat du PAM et ses composantes du PAM, notamment MED POL, le CAR/ASP, le PAP/RAC et Info/RAC, se sont réunis à Athènes, en Grèce, les 12 et 13 février 2020 et ont effectué une analyse des stations/sites de l'échantillonnage fourni dans les programmes nationaux de surveillance pour l'OE1, l'OE2, l'OE5, l'OE9 et l'OE10 de l'IMAP. Le Tableau 2 présente cette analyse dans le présent rapport.

13. A la lumière de cette analyse, le Secrétariat du PAM en est arrivé à des propositions concrètes relatives aux sites de surveillance qui pourraient être sélectionnés dans les AMP (Tableau 3) et les zones subissant de fortes pressions (Tableau 4), et qui seront soumises à l'examen et à l'approbation du Comité de pilotage.

14. Le Secrétariat du PAM et ses composantes ont travaillé sur un autre élément, afin de présenter une proposition initiale pour la surveillance intégrée de l'IMAP, détaillant les divers OE de l'IMAP qui pourraient être sélectionnés pour une surveillance conjointe (Tableau 5) et, en particulier, dont les indicateurs communs pourraient être combinés de façon intégrée et efficace. Cette analyse et cette proposition ont tenu compte de l'exigence minimale suivante, c.a.d. combiner deux indicateurs communs au minimum de deux OE différents.

Tableau 2 : Compilation des sites de surveillance candidats (les AMP et les zones subissant de fortes pressions) pour les besoins du projet IMAP-MPA financé par l'UE, découlant des Programmes nationaux de surveillance coordonnés par MED POL et le CAR/ASP.

	Maroc	Tunisie	Algérie	Libye	Liban	Egypte	Israël
AMP	<ol style="list-style-type: none"> 1. Al Hoceima^{***} 2. Jbel Moussa[*] 3. Cap des Trois Fourches[*] 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Archipel de Zembretta^{***1} 2. Iles Kerkennah[*] 3. Iles Kuriat[*] 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rachgoun^{***} 2. Parc el Kala^{**} 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ain Gazala^{***} 2. Lagune de Farwa^{***} 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Iles du palmier^{***} 2. Côte de Tyre^{***} 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lac Burullus^{**2} 2. Lac Bardawil^{**2} 3. Baie de Sallum^{*3} 	[à définir ultérieurement]
Fortes pressions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oued Martil^{**} 2. Alboran[*] 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Golfe de Gabès^{*4} 2. Bahiret el Bibane^{**} 3. Golfe de Tunis^{***} 4. Sfax Sud^{**} 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bou Ismail[*] 2. Port de Ghazaouet^{**5} 3. Port de Pêche d'Oran (Zone)^{**} 4. Port D'Arzew^{**} 5. Mazafran^{**} 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Port de Bengazi^{**} 2. Golfe de Syrte^{*6} 3. Golfe de Tobrouk[*] 4. Côte de Tripoli^{***} 5. Port pétrolier de Brega^{**} 6. Port de Zwara^{**} 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Damour^{**} 2. Baie de Beyrouth^{***} 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Port Said^{**} 2. Delta du Nil[*] 3. El-Mex^{**7} 4. Abu Qir^{**8} 5. Rafah^{**} 	[à définir ultérieurement]

* Sites de surveillance figurant dans les programmes nationaux de surveillance pour l'OE1 et l'OE2.

** Sites de surveillance figurant dans les programmes nationaux de surveillance pour l'OE5, l'OE9 et l'OE10.

*** Sites de surveillance figurant dans les programmes nationaux de surveillance pour l'OE1, l'OE2, l'OE5, l'OE9 et l'OE10.

¹ Non recommandé pour les Indicateurs de surveillance de l'IMAP en raison des conditions météorologiques et océanographiques difficiles.

² Site Ramsar.

³ Après confirmation avec le pays.

⁴ Il comprend les îles Kerkennah en tant que zone d'AMP future/potentielle (processus en cours).

⁵ A proximité du site de surveillance de Bou Ismail.

⁶ Nouveau site potentiel d'AMP ; l'élaboration d'un plan de gestion est prévue, pour une zone spécifique du Golfe de Syrte, dans le cadre du projet IMAP-MPA.

⁷ Zone sensible de Type-B

⁸ Zone sensible de Type-A

Tableau 3 : Proposition pour la sélection des sites de surveillance des AMP pour les besoins du projet IMAP-MPA financé par l'UE.

	Maroc	Tunisie	Algérie	Libye	Liban	Egypte	Israël
AMP	1. Al Hoceima 2. Jbel Moussa	1. Iles Kerkennah	1. Rachgoun	1. Ain Ghazala 2. Lagune de Farwa	1. Iles du palmier 2. Côte de Tyre	1. Baie de Sallum	[à définir ultérieurement]
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des données : Programme de surveillance pilote pour les habitats mis en œuvre dans le cadre du projet financé par MAVa (MedKey Habitats II) et du budget du FFM du CAR/ASP (biennium 2016-2017). • Al Hoceima est inclus en tant que station de surveillance pour les Clusters Biodiversité et Pollution de l'IMAP. • Contribution à la création d'un observatoire dans le cadre du projet Odyssea et du projet financé par MAVa. • Formation du personnel et renforcement des capacités (projets financés par l'UE et MAVa). • Accès au site : facile. • Plan de gestion élaboré dans le cadre du projet du réseau MedMPA financé par l'UE pour Jbel Moussa. • La gestion doit être actualisée pour le parc national d'El Hoceima dans le cadre du projet financé par MAVa (à partir de juillet 2020) 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des données : Programme de surveillance pilote pour les habitats et les oiseaux de mer mis en œuvre dans le cadre du budget du FEM du CAR/ASP (biennium 2016-2017) • Personnel bien formé et renforcement des capacités dans le cadre du projet EcAp-MED II financé par l'UE • Accès au site : facile. • Plan de gestion élaboré dans le cadre du projet du réseau MedMPA financé par l'UE 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des données sur les habitats dans le cadre du projet financé par MAVa (Med Key Habitats II) • Rachgoun est inclus en tant que station de surveillance pour les Clusters Biodiversité et Pollution de l'IMAP. • Personnel formé à la surveillance des oiseaux de mer et à la cartographie des habitats benthiques (projets financés par l'UE et MAVa) • Accès au site : une autorisation préalable est requise. • Un plan de gestion à élaborer pour le site dans le cadre du projet IMAP-MPA 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des données qui doivent être actualisées • Un plan de gestion à élaborer dans le cadre du projet IMAP-MPA pour la zone du Golfe de Syrte 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des données pour Tyr (tortues marines, oiseaux de mer, habitats). • Les îles aux Palmiers et la côte de Tyr sont inclus en tant que station de surveillance pour les Clusters Biodiversité et Pollution de l'IMAP. • Statut d'ASPIM • Accès au site : facile • Un plan de gestion à élaborer dans le cadre du projet IMAP-MPA 	<ul style="list-style-type: none"> • L'unique AMP le long de la côte méditerranéenne de l'Egypte • Disponibilité des données • Accès au site : autorisation préalable requise • Un plan de gestion est élaboré dans le cadre du projet précédent du Réseau MedMPA financé par l'UE 	[à définir ultérieurement]

Tableau 4 : Proposition de sélection des sites de surveillance subissant de fortes pressions pour les besoins du projet IMAP-MPA financé par l'UE.

	Maroc	Tunisie	Algérie	Libye	Liban	Egypte	Israël
Fortes pressions	1. Alboran	1. Golfe de Gabès 2. Bahiret el Bibane 3. Golfe de Tunis 4. Sfax Sud	1. Bou Ismail 2. Port de Ghazaouet	1. Golfe de Syrte 2. Côte de Tripoli	1. Baie de Beyrouth	1. Port Said 2. Delta du Nil	[à définir ultérieurement]
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de pêche. • Trafic maritime. • Développement urbain. • Extension d'un port commercial. • Alboran est inclus en tant que station de surveillance du Cluster Biodiversité de l'IMAP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de pêche. • Perte de biodiversité en raison de la pollution. • Développement urbain. • Trafic maritime. • Le golfe de Tunis est inclus en tant que station de surveillance pour les Clusters Biodiversité et Pollution de l'IMAP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de pêche. • Développement urbain. • Trafic maritime. • Bou Ismail est inclus en tant que station de surveillance du Cluster Biodiversité de l'IMAP. • Le port de Ghazaouet est inclus en tant que station de surveillance du Cluster Pollution de l'IMAP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de pêche. • Exploitation pétrolière. • Trafic maritime. • Le golfe de Syrte est inclus en tant que station de surveillance du Cluster Biodiversité de l'IMAP et des études de modélisation prédisent une zone d'accumulation de déchets marins. • La côte de Tripoli est incluse en tant que station de surveillance des Clusters Biodiversité et Pollution de l'IMAP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de pêche. • Développement urbain. • Evacuation des eaux usées. • Trafic maritime. • La baie de Beyrouth est incluse en tant que station de surveillance des Clusters Biodiversité et Pollution de l'IMAP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement urbain. • Activités de pêche. • Trafic maritime. • Port Said est inclus en tant que station de surveillance du Cluster Pollution de l'IMAP. • Le delta du Nil est inclus en tant que station de surveillance du Cluster Biodiversité de l'IMAP. 	[à définir ultérieurement]

Tableau 5 : Propositions pour des approches de surveillance intégrées des Objectifs écologiques 1, 2, 3, 5, 7, 9 et 10 de l'IMAP.

	OE1	OE2	OE3	OE5	E07	OE9	OE10
ROV Plongée Carotier- boîte	CI1 CI2			CI13 CI14		CI17 CI18 CI19	CI23
Sites de modification	CI3 CI4 CI5						CI24
Ports	CI1 CI2	CI16			CI15		
Chalutiers (CGPM) ⁹			CI7 CI11				CI23
Images satellites	CI1			CI14		CI19 CI21(?)	CI23(?)
Modélisation ¹⁰							

Préoccupations, défis et questions à aborder par le Comité de pilotage

15. Le Secrétariat du PAM a identifié plusieurs préoccupations et questions ouvertes qui devront être abordées par le Comité de pilotage afin d'apporter un appui et de nouvelles orientations :

- a) La considération du coût de la surveillance intégrée : il convient d'effectuer une évaluation en coopération et consultation avec les pays en termes d'implications du coût que pourrait avoir la surveillance intégrée, après avoir étudié et donné une idée claire des capacités nationales existantes qui sont disponibles.
- b) L'appropriation par le pays de la surveillance conjointe : le Comité de pilotage devrait étudier tous les moyens possibles pour que les pays soient activement impliqués dans cette approche complexe mais efficace de surveillance du milieu marin et côtier.

⁹ Une coordination et un appui avec le CGPM sont requis.

¹⁰ La modélisation pourrait être utilisée à tous les niveaux pour tous les indicateurs de l'IMAP afin de vérifier les résultats de la modélisation avec les données brutes émanant des programmes nationaux de surveillance, d'identifier les zones de surveillance potentielles d'intérêt élevé (notamment les zones d'accumulation, les zones sensibles), de même que de contribuer aux évaluations résultant des programmes nationaux de surveillance.

- c) Informations standards : le Comité de pilotage devrait charger l'Info/RAC de préparer les indicateurs communs pour lesquels les normes de données et les dictionnaires de données ne sont pas disponibles.
- d) Les protocoles de surveillance : pour les indicateurs communs pour lesquels des protocoles de surveillance ne sont pas en place ni approuvés, dans le cadre du PNUE/PAM, le Secrétariat du PAM et l'unité du projet suivront l'approche des bonnes pratiques, en proposant des protocoles de surveillance largement acceptés à l'échelle régionale ou à l'échelle internationale
- e) Planification des missions de surveillance : les sets de données de base (notamment la bathymétrie ; les conditions hydrographiques, etc.) sont nécessaires et les pays participants doivent fournir ces sets de données au Secrétariat du PAM.
- f) Les stations sélectionnées proposées sont définies à travers les IMAP nationaux mais sont essentiellement de nouvelles stations, ce qui signifie qu'il n'existe pas de données historiques pour ces stations.
- g) Fréquence de l'échantillonnage : du fait que les stations de surveillance sont en grande partie nouvelles et que la production de données pour chacune d'entre elles est extrêmement importante, il est proposé que la fréquence de l'échantillonnage dans le cadre du projet soit plus régulière que la fréquence proposée dans les IMAP nationaux.
- h) Participation des institutions nationales : une institution devrait avoir le leadership de la surveillance de l'IMAP dans chaque pays. Les pays participant au Comité de pilotage doivent définir ces institutions. En outre, le Secrétariat du PAM propose de créer un inventaire ou un réseau d'institutions nationales par pays qui devraient travailler en coordination. Le Secrétariat propose également la mise en place de tables rondes nationales, afin d'examiner la façon dont les activités pourraient être mises en œuvre de façon coordonnée. Ces tables rondes devraient être organisées dans le courant de 2020.
- i) Les modalités appliquées et les implications de coût possibles résultant de la location de navires/barques pour les besoins des activités de surveillance pertinentes à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale constitueront une autre question épineuse à laquelle le projet pourrait être confronté. Les processus pertinents d'acquisition, de même que la présence et l'exploitation de navires dans les eaux internationales, devront être tout particulièrement discutés en profondeur par le Comité de pilotage.